

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020 A 20 H 30

Etaients présents : Mesdames et Messieurs PASTOR, BRUXELLE, FLEURY H, LEGENT, LENGLET, FLEURY E, DEUX LEFORT, MAGNIER, PERNEL, BERRE

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Bernadette GALLET, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme PERNEL Aurélie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L.2121-15 du CGCT)

1- Election du Maire : Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L 2122-8 du CGCT) et il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire- Mme BERRE et M.BRUXELLE ont été désigné assesseurs.

Monsieur Hubert FLEURY a été élu Maire (10 voix pour, 1 blanc). Monsieur FLEURY remercie vivement Madame GALLET pour le travail accompli ainsi que les membres de son conseil municipal pendant son dernier mandat.

2- Fixation du nombre d'adjoints : le conseil municipal, a voté et a décidé de fixer le nombre d'adjoints à deux. (11 voix pour deux adjoints)

3- Election du 1^{er} adjoint et du second adjoint Monsieur Philippe LENGLET a été élu au poste de 1^{er} adjoint (10 voix pour et 1 blanc) et Madame Sabine LEFORT a été élue au poste de 2eme adjoint (10 voix pour et 1 blanc)

4- Indemnités d'élus Monsieur FLEURY expose à l'assemblée que le montant des indemnités des élus a augmenté mais qu'il ne souhaite pas prendre l'intégralité de ce montant. Il propose donc que lui soit attribuée une indemnité mensuelle identique à celle que percevait Madame Bernadette GALLET, Maire sortant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les montants des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoints comme suit :

Indemnités de Maire : 17 % de l'indice majoré terminal de la fonction publique

Indemnités de Premier Adjoint : 9 % de l'indice majoré terminal de la fonction publique


Indemnités de Deuxième Adjoint : 9 % de l'indice majoré terminal de la fonction publique

5- Délégués communautaires : Monsieur FLEURY est d'office nommé délégué titulaire auprès de la communauté de communes de Corbie et Monsieur LENGLET, en qualité de premier adjoint est nommé d'office délégué suppléant.

La séance est levée à 21 h 45

Le Maire,

Hubert FLEURY



INFORMATION

Une permanence d'élus sera assurée tous les mardis de 17 h à 18 h 15

A compter du lundi 08 juin 2020, réouvertures de la mairie et de l'agence postale aux horaires habituels soit

la mairie : mardi et jeudi de 16 h à 18 h

et l'agence postale communale lundi, mardi, jeudi de 15 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 12 h

Portez vous bien.

